



COMMUNE DE MONTREUX

Communiqué de presse

Montreux, le 23 mars 2016

ELECTIONS COMMUNALES - LÉGISLATURE 2016-2021 La validité de l'élection du Conseil communal est confirmée

Le recomptage des bulletins de vote à Montreux a confirmé les résultats de l'élection du Conseil communal du 28 février 2016. La répartition des sièges n'est pas modifiée. La Municipalité se déclare satisfaite et félicite les élus.

Le recomptage des voix, effectué le lundi 14 mars 2016 suite au recours déposé par Messieurs Christophe Privet et Alexandre Staeger pour le compte de Montreux Libre, ne modifie pas la répartition des sièges. De très petites différences ont été constatées - sous forme d'inversions dans l'ordre des viennent-ensuite du PLR et du PS et indépendants de gauche - qui ne justifient pas la tenue de nouvelles élections. Se basant sur le rapport du Préfet du district Riviera - Pays-d'Enhaut, Roland Berdoz, le Conseil d'Etat vaudois a admis très partiellement le recours en ce sens que les résultats de l'élection au Conseil communal devront être à nouveau publiés. Les résultats définitifs seront rendus publics dès notification écrite de la décision par le Conseil d'Etat aux parties.

Quant au premier recours, déposé par Monsieur Cédric Marsens, pour le compte du Parti Pirate, et qui portait sur l'annulation du vote en raison d'un problème de présence à double ou au contraire d'absence de listes de parti dans quelques rares enveloppes de vote, le Conseil d'Etat l'a rejeté, considérant que le problème concernait moins d'un pour cent des enveloppes et qu'il a fait l'objet d'une information adéquate de la Commune en temps utile.

La Municipalité